



A vos cultures

N° 28 – 04 octobre 2017

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de santé du végétal n°34

A RETENIR :

Colza :

- **Nombreuses captures de grosses altises, surveiller très attentivement les morsures sur les parcelles encore au stade sensible (moins de 4 feuilles) et intervenir si besoin.**
- **Maintenir une surveillance attentive des pucerons jusqu'au stade 6 feuilles**

Céréales :

- **Commencer à surveiller les limaces en prévision des semis**

COLZA

Cette semaine 17 parcelles ont été observées sur les 18 déclarées à ce jour.

STADES : 80% des parcelles ont atteint ou dépassé le stade 4 feuilles et sont donc entrées en phase de croissance active. Les parcelles les plus avancées ont atteint le stade 7 feuilles (15%). Mais **20% des parcelles sont toujours aux stades 2 à 3 feuilles et doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.**

LIMACES :

Des captures ont été réalisées dans 2 pièges avec 4 et 5 limaces capturées. Des dégâts limités sont signalés sur 5 parcelles.

Les pluies récentes risquent de favoriser l'activité des limaces. **Une vigilance rapprochée sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est nécessaire.**

A partir de 4 feuilles le stade de risque pour les limaces est dépassé.

Rappel : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour le colza mais l'accumulation des morsures peut entraîner une dépréciation rapide et préjudiciable en cas de présence significative.

PETITES et GROSSES ALTISES

Les 9 parcelles observées cette semaine présentent toutes des morsures d'altises, avec 68% de plantes touchées en moyenne, et 10% de la surface foliaire atteinte. Une parcelle présente 100% de plantes touchées et 40% de la surface foliaire détruite et a nécessité un traitement.

PETITES ALTISES

2 pièges sur 4 comportent des captures de petites altises, avec 4 individus par cuvette en moyenne. Il n'y a pas d'évolution de la pression depuis la semaine dernière.

GROSSES ALTISES

Les 17 pièges relevés cette semaine présentent tous des captures de grosses altises avec 23 insectes par cuvette en moyenne (et jusqu'à 100 dans un piège).

La pression des adultes de grosse altise reste importante voire augmente légèrement depuis la semaine dernière.

Le nombre de captures n'est qu'un indicateur de l'activité de l'insecte, il faut donc **continuer de surveiller très attentivement les morsures sur toutes les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 4 feuilles, et intervenir si le seuil est dépassé.**



Petite altise



Grosse altise

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil d'intervention sur les parcelles n'ayant pas encore atteint 4 feuilles est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures au vu des dates, la vitesse de développement des colzas étant plus faible.

Les parcelles ayant atteint le stade 4 feuilles ou plus sont sorties de la phase de risque.

Si ce seuil est atteint, intervenir avec une cyperméthrine comme par exemple :

CYTHRINE MAX à 0.05 litre/ha (cyperméthrine 500 g/l)

TENTHREDES

Ces fausses chenilles noires (vert clair quand elles sont jeunes) dévorent les feuilles du colza.



Adultes



Larves

Des captures d'adultes en cuvette jaune sont signalées dans 2 parcelles sur 3 observées. Aucun nouveau dégât de larves n'est signalé.

Rappel du seuil d'intervention :

Intervenir si les larves prélèvent plus du quart de la surface foliaire, entre la levée et le stade 6 feuilles.

PUCERONS VERTS

Des pucerons verts ont été observés sur 8 parcelles (sur 13 observées). Une parcelle présente 80% de plantes porteuses, une est à 28% et les autres entre 5 et 20%.

La présence de pucerons verts semble augmenter depuis 2 semaines même si elle reste très variable d'une parcelle à l'autre. La plupart des parcelles sont encore au stade sensible (6 feuilles et moins).

Une surveillance attentive doit donc être poursuivie en observant la face inférieure des feuilles et le cœur des plantes jusqu'au stade 6 feuilles.

Rappel du seuil d'intervention :

Le seuil de risque est fixé à **20% de plantes porteuses de pucerons jusqu'au stade 6 feuilles.**

Attention, les pucerons verts sont résistants aux pyréthrinoïdes et des baisses d'efficacité des produits à base de pyrimicarbe ont été relevées. En cas de dépassement du seuil il faut donc privilégier une intervention avec un PROTEUS à 0.625 L/ha (deltaméthrine 10 g/L, thiaclopride 100 g/L).

CEREALES

Les semis vont bientôt débuter en Sologne et Bocage.

LIMACES

Vérifier les parcelles avant le semis et poursuivre la surveillance jusqu'au stade 3 feuilles. La pose de pièges vous permettra de juger de l'importance des populations.

CICADELLES



Cicadelle adulte (*spamotettix alienus*)

Reconnaissance :

5 bandes blanches étroites

6 bandes beiges larges longitudinales sur le sommet de la tête caractéristiques de l'espèce

Des ailes disposées en forme de toit (^)

Tibia postérieur avec de nombreuses épines caractéristiques de la famille

Taille réelle : 3,9 - 4,4 mm

Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale.

PUCERONS

Démarrer la surveillance dès une feuille de la céréale en observant aux heures les plus ensoleillées de la journée.

Vous trouverez ci-dessous différents liens pour :

- retrouver l'ensemble des matières actives des produits phytopharmaceutiques

<https://ephy.anses.fr/>

- le bon usage des produits phytopharmaceutiques

http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/GuidePHYTO2014.pdf

- connaître les méthodes alternatives aux produits phytopharmaceutiques

http://www.allier.chambagri.fr/fileadmin/documents_ca03/Guide_methodes_alternatives.pdf

- et pour toute autre information

[Site de la Chambre d'Agriculture de l'Allier](#)

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Rédaction : Mickaël Bimbard et Luc Fournier

*Chambre d'Agriculture de l'Allier - 60 Cours Jean Jaurès – BP 1727 -03017 Moulins cedex
Tél : 04 70 48 42 42 – Fax 04 70 46 30 69 - cda.03@allier.chambagri.fr*



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

*avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"*